



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Décision

Date de publication: SHAB - 27.05.2020

Numéro de publication: BH07-0000001621

Canton: NE

Entité de publication:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Décision en vertu de l'art. 153 ORC, GIG Investissements Sàrl

GIG Investissements Sàrl

CHE-109.854.575

ohne Domicil-sans domicile-senza indirizzo

2000 Neuchâtel

Délai : 30 jours

Fin du délai: 26.06.2020

Contexte:

Suite à la sommation intervenue le 17.04.2020 dans la Feuille officielle suisse du commerce, laquelle est restée sans suite, le registre du commerce décide:

Point de contact:

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal cantonal, rue du Pommier 1, 2001 Neuchâtel, dans un délai de 30 jours dès la présente publication, en application de l'article 165 alinéa 4 ORC.

Décision:

1. la société est dissoute;
2. sa raison sociale devient GIG Investissements Sàrl en liquidation;
3. Quirijns Cornelis Jan, gérant unique, est désigné liquidateur; il continue de signer individuellement;
5. les émoluments et débours s'élèvent à CHF 283, y compris un émoluments de CHF 100 lié à la sommation du 17.04.2020.

Organe décisionnel:

Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel

Place des Halles 8

2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:

En vertu de l'art. 165 ORC, cette décision peut faire l'objet d'un recours déposé auprès du point de contact dans le délai indiqué. Le recours doit contenir une requête et un motif. Le recourant doit joindre à son acte la décision attaquée ou la désigner clairement. Les moyens de preuve doivent être indiqués ou joints.